

16^{ème} COURSE de COTE Nationale CPEA de LA BROQUE

REGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE d'ALSACE (A.S.A. ALSACE) (Organisateur Administratif et Technique) organise le 24 - 25 & 26 juin 2016 avec le concours du **SALM AUTOSPORT** et la **Ville de LA BROQUE**, sous le patronage du **Comité de pilotage**, une épreuve automobile CPEA à participation étrangère autorisée, dénommée : **16^{ème} Course de Côte CPEA de LA BROQUE**

Cette épreuve compte pour : **Le Championnat de France de la Montagne 2^{ème} Division.**
La Coupe de France de la Montagne Coefficient 3.
Le Championnat des Courses de Côtes du Comité Lorraine/Alsace.
Le Championnat du Luxembourg des Courses de Côtes.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le N° ___ en date du ___/___/2016.
Enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° ___ en date du ___/___/2016.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Pt du Collège des Commissaires Sportifs :	M. Serge MISTRI	5945	0317
Commissaires Sportifs :	M. Serge STANEK	138798	0308
	M. Norbert HARTZ (L)	C018	ACL
Directeur de Course :	M. Yves LARA	7497	0318
Directeurs de Course Adjoints :	M. Franck MADER	187546	0323
	M. Francis ROMBOURG	34694	0323
DC Délégué en Pré-grille / Carrefour :	M. Jean-Michel HENRY	15551	0321
DC Délégué au Parc Concurrents :	M. Alain ANGELMANN	214977	0304
DC Délégué au Parc Haut :	M. Serge BLONDEL	192216	0323
Commissaire Technique Responsable :	M. J.Claude DESNOUX	11176	1609
Commissaires Techniques Adjoints:	M. Marc CHARBONNEAU	47435	0204
	M. Gérard Protois	1906	0321
	M. Denis DERCHE	33547	0318
	M. Michel LORRAIN	105082	0304
Commissaire Technique Adjoint ACL:	M. J. Michel PICARDEL (L)	C016	ACL
Commissaire Technique Adjoint VHC:	M. Bernard PENILLA	17999	0811
Chronométrateurs :	M ^{me} PEUREUX Odile	11716	0302
	M ^{lle} GIETZENDANNER Nancy	220615	0307
Chargés des Relations Avec les Concurrents:	M. Bernard DELLENBACH	10854	0323
	M ^{me} Elisabeth LOUIS	1287	0313
	M. Michel LEONATE	12844	0323
Classements :	M. Gérard PEUREUX	11719	0304
Responsable Grille Départ :	M. R. SCHLAGDENHAUFFEN	187069	0323
Adjoint Responsable Grille de départ :	M. Hervé ANTZEMBERGER	27117	0323
Responsable Pré-grille :	M. Guy ARNOLD	153094	0323
Adjoint Responsable Pré-grille :	M. Michel BUSSY	29332	0312
Adjoint Responsable Pré-grille :	M ^{me} Anne-Marie BUSSY	145256	0312
Juges de faits :	Tous les officiels de l'épreuve, sauf les membres du Collège des C.S.		
Responsable Organisation Club de Pilotage :	M. Olivier MANGEL	45683	0323
Responsable Sécurité:	M. Franck MADER	187546	0323
Chargés de la mise en place des secours :	M. Franck MADER / Hervé LAGRAVE		
Médecin responsable :	Dr Anne WEISS		
Ambulances :	Ambulances MADER		
Secrétaire du Meeting :	M ^{me} Fabienne SCHOLLER	43874	0323
	M ^{me} Paty ZUMSTEG		
Responsable Presse :	M. Thierry HAASER		
Responsable Commissaires :	M. Charly ZUMSTEG	166987	0323

Responsable PC Sécurité et Liaisons radio :	M. J. Jacques SICHLER	17673	0323
Responsable mise en place Parcours :	M. Olivier MANGEL	45683	0323
Responsable Publicités Parcours:	M. Hervé ANTZEMBERGER	27117	0323
Responsable Matériel :	M. Gérard CLAUDE	170101	0323
Responsable Remise des Prix :	M ^{me} Fabienne SCHOLLER	43874	0323
Responsable Affichage :	M. Vianney SICHLER	149520	0323
Responsable Vérifications Administratives :	M ^{me} Fabienne SCHOLLER	43874	0323
Responsable VIP :	M. Robert TOUTAIN	170545	0323
Speaker :	M. Jean Jacques WEHRUNG		
Observateur FIA :	M. Joël MARAINE	2717	0804

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements :	16 juin 2016 à 24h00.
Publication liste des engagés :	20 juin 2016 à 22h00.
Vérifications administratives :	24 juin 2016 de 16h00 à 19h00 25 juin 2016 de 8h00 à 12h00
Vérifications techniques :	24 juin 2016 de 16h30 à 19h30 25 juin 2016 de 8h15 à 12h15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :	25 juin 2016 à 9h45.
Briefing des commissaires :	25 juin 2016 à 8h45 au Club House Football
Essais non chronométrés :	25 juin 2016 avant les essais chronométrés à partir de 10h00.
Essais chronométrés :	25 juin 2016 de 13h00 à 17h00
Briefing des pilotes : Un briefing écrit sera remis aux vérifications administratives.	
Si nécessaire briefing oral le :	25 Juin 2016 à 12h30 au Parc Concurrents.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :	25 juin 2016 à 19h00.
COURSE	1^{ère} montée : 26 juin à partir de 9h30
	2^{ème} montée : 26 juin à partir de 12h15
	3^{ème} montée : 26 juin à partir de 15h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

PODIUM : **26 juin 2016, 30mn après l'arrivée du dernier Concurrent.**

Remise des prix au podium situé au Parc Concurrent.

Les concurrents se verront envoyer les chèques correspondants à leur prix.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : 25 juin 2016 à 9h30 – Structure ligne départ

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Des convocations individuelles seront adressées aux concurrents.

Les vérifications administratives auront lieu :

Mairie de LA BROQUE : **24 juin 2016 de 16h00 à 19h00 - 25 juin 2016 de 08h00 à 12h00.**

Les vérifications techniques auront lieu au Parc Concurrents situé aux :

Ateliers Municipaux de LA BROQUE : **24 juin 2016 de 16h30 à 19h30 et 25 juin 2016 de 8h15 à 12h15.**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées : **Garage MARCILLET Rte de Schirmeck à Barembach.**

Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français). L'autorisation nominative expresse du propriétaire de la voiture à participer à cette épreuve pour le conducteur dans le cas de prêt de cette dernière.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **25 juin 2016 à 12h15.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs lors de sa première réunion, signée et affichée par le Directeur de Course.

Pesage des voitures libre et/ou obligatoire aux ateliers municipaux de La Broque.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte 2016.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA ALSACE 10 RUE DE WALDKIRCH 67600 SELESTAT

Jusqu'au **16 JUIN 2016 à Minuit**.

Les frais de participation sont fixés à **400 €**, réduits à 220 € **ou 165 € pour les concurrents inscrits au CFM CHALLENGE**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Une réduction de 20 % sera faite pour tous les membres de l'ASA ALSACE.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.2P. CIRCULATION

Lors de leurs déplacements entre le Parc Concurrents et la zone de départ, les concurrents seront sous escorte. Ils devront évoluer à **vitesse réduite (30 Km/h) et devront respecter le code de la route, ainsi que la signalisation en place**. Cette mesure concerne également **les mécaniciens et accompagnateurs qui se déplaceraient en motocyclette, en mini-moto, ou par tout autre moyen de locomotion (port du casque obligatoire)**.

Lors de ces mêmes déplacements qui se feront sur route ouverte, il est interdit aux concurrents de zigzaguer, d'accélérer puis de freiner brutalement, ainsi que d'effectuer toute manœuvre pouvant présenter un danger.

Il est interdit aux concurrents de quitter le parc d'Arrivée (Parc Haut), même à pied, pour se rendre vers le chronométrage de la ligne d'arrivée. Afin d'éviter ce déplacement, un tableau d'affichage des temps sera installé en début de Parc Haut, ce tableau servira également pour l'affichage des résultats officiels en fin de course.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **180 VHC** compris.

Les groupes & classes sont précisés dans l'Art.4 du Règt. standard du Ch.de France de la Montagne 2^{ème} Div.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte 2016.

4.2.7P ECHAPPEMENT

Les voitures fermées, et groupe CM et GTTS auront un niveau sonore maximal de : **105 dB A maxi.**

Les voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : **110 dB A maxi**

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte 2016.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte 2016.

Publicité obligatoire (non rachetable) MOTUL

Publicité optionnelle éventuellement communiquée ultérieurement par l'organisateur.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de LA BROQUE a le parcours suivant :

Départ : sur le **CD 126**, 50 mètres après la sortie de LA BROQUE

Arrivée : sur le **CD 126**, 800 m avant FRECONRUPT

Pente moyenne : 8.7 %

Longueur du parcours : 2446 mètres

Modalités de retour au départ : Après leur montée, les concurrents se regrouperont dans le **Parc ARRIVÉE**, situé sur le CD 126, et regagneront le départ sur ordre du Directeur de Course et escortés par un de ses adjoints, en redescendant par l'itinéraire de la Course.

Parc départ : sur le **CD 126** dans le village de LA BROQUE, depuis **500 m avant le départ**

Parc arrivée : sur le **CD 126**, **200 m après l'arrivée, jusqu'à l'entrée de FRECONRUPT**

La **COURSE** se déroulera en **3 montées OBLIGATOIRES**.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du Règlement Standard.

NB : Entre le Parc Concurrents et le départ ainsi que pour le retour au Parc Concurrents, les participants circuleront en convoi sous escorte et à allure réduite.

6.2p. ROUTE DE COURSE

Sur le CD 126 depuis la sortie de LA BROQUE jusqu'à FRECONRUPT.

6.3p. FILE DE DEPART

Pré-grille : sur le CD 126 dans LA BROQUE.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent, dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra se voir refuser le départ de la manche.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte 2016.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le Parc Concurrents sera situé à LA BROQUE aux Ateliers Municipaux, et sera **accessible à partir de 14h00 heures, le vendredi 24 juin 2016**. Avant de s'y installer, les concurrents devront **obligatoirement s'annoncer** au DC Délégué Responsable du Parc Alain ANGELMANN.

Les remorques devront être garées sur ordre du Responsable du Parc aux Ateliers Municipaux.

La préparation de la **pré-grille** se fera dans la rue du Général De Gaulle

Dans le Parc Concurrents, il est formellement demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3 x 5 mètres minimum)
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc Concurrents

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 € et/ou 400€.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le Parc Fermé Final pour tous les concurrents classés (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion) : sur le parcours de la course sur le CD 126 à proximité du Poste 5 – Km 0,82 - sens de la descente, (en cas de mauvaises conditions atmosphériques : aux Etablissements OBERLIN 102 rue du Général de Gaulle 67130 LA BROQUE).

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications, les essais et la course : aux Ateliers Municipaux de LA BROQUE.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée au parc fermé situé sur le CD 126 (en cas de mauvaises conditions atmosphérique : aux Etablissements OBERLIN 102 rue du Général de Gaulle 67130 LA BROQUE)

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Lieu : Ligne de Départ (PC) 25 & 26 juin 2016 de 7h30 à 19 heures.

Téléphone permanence n° 06.72.96.08.42

Centre de secours le plus proche :

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis contre émargement aux vérifications administratives. Si nécessaire une conférence aux pilotes aura lieu (briefing) le : **25 Juin 2016 à 12h30 au Parc Concurrents. Dans ce cas la présence de tous les pilotes y est obligatoire et ces derniers devront émarger la feuille de présence.** La présence des Commissaires Chefs de poste y est obligatoire aussi.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte 2016.

Après l'arrivée, lors du retour de la zone de stationnement et/ou du parc fermé vers le parc, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures de sécurité.

De même, le port du casque est obligatoire pour les pilotes des voitures ouvertes et recommandé aux pilotes de voitures fermées.

De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet aller et retour.

Toute infraction à ces dispositions entraînera des pénalisations de la part du Collège des Commissaires Sportifs. La procédure de départ sera commandée par le système des feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.

L'utilisation de couvertures chauffantes, ou tout dispositif analogue est interdit entre le Parc Concurrents Officiel et la ligne de départ.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte 2016.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Un classement général voitures ouvertes de Série A.

Un classement général voitures fermées de Série B.

Un classement général par Classe voitures Série A et B confondues.

Un classement général, par Groupe, par Classe du Championnat Luxembourgeois.

Un classement général féminin si plus de 3 partantes.

Un classement général jeunes pilotes – de 25ans.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2p – PRIX

Série A

	SCRATCH	Classe de 1 à 3 partants	Classe de 4 à 5 partants	Classe de 6 à 10 partants	Classe + de 10 partants	Féminin si + de 3 partantes
1er	400	50 % Montant engagement	100 % Montant engagement	100 % Montant engagement	100 % Montant engagement	150 €
2 ^{ème}	300	-	-	50 % Montant engagement	50 % Montant engagement	-
3 ^{ème}	220	-	-	-	25 % Montant engagement	-

Série B

	SCRATCH	Classe de 1 à 3 partants	Classe de 4 à 5 partants	Classe de 6 à 10 partants	Classe + de 10 partants	Féminin si + de 3 partantes
1er	350	50 % Montant engagement	100 % Montant engagement	100 % Montant engagement	100 % Montant engagement	150 €
2 ^{ème}	275	-	-	50 %	50 %	-

				Montant engagement	Montant engagement	
3 ^{ème}	200	-	-	-	25 % Montant engagement	-

Les Prix en Récompenses ne sont pas cumulables.

Si 1 seul partant dans la classe, les prix seront réduits de 50 %.

10.3p - COUPES :

Un trophée sera distribué à chaque récompensé.

Il sera prévu une récompense pour au moins 2 Commissaires désignés par un DC Adjoint.

10.4p - PODIUM : La remise des coupes aura lieu au Podium situé au Parc Concurrent à l'issue de la dernière montée de course.

10.5p – REMISE DES PRIX et COUPES : Il n'est pas prévu de remise de prix en plus du podium.

10.6p – PALMARES : Palmarès sera disponible sur le site www.asa-alsace.fr.